

# Sécheresse : 9 communes mobilisées

**Neuf communes, qui se sont vu refuser l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de 2009, ont décidé de coordonner leurs actions en recours.**

**A** l'initiative de Jeannette Chantepie et d'André Sylvestre, les maires de Bréval et de Magnanville, une réunion s'est tenue mercredi soir à la mairie, à laquelle les élus de Boissy-Mauvoisin, Guainville, Longnes, Neauphlette, Perdreauville, Soindres et Vieille-Église-en-Yvelines se sont joints ainsi qu'un avocat mandaté par l'Union des maires des Yvelines. Était également présente la députée Cécile Dumoulin.

Les délais de recours et les démarches à engager ont été au centre des débats.

## L'union fait la force

D'après un décompte toujours en cours, les sinistrés de la sécheresse de 2009 seraient 38 dans la commune de Bréval, 25 à Magnanville, 25 à Vieille-Église-en-Yvelines, 19 à Longnes, 18 à Neauphlette, 10 à Soindres, 9 à Guainville, 7 à Boissy-Mauvoisin, 7 à Perdreauville. Et on ne parle pas des



■ Les neuf maires étudient les différentes façons de concevoir le recours.

bâtiments communaux touchés par des désordres divers dans plusieurs communes, dont Magnanville.

« Nos administrés sont désespérés, certaines situations sont dramatiques, de vieilles maisons de pays qui n'avaient jamais bougé sont touchées », s'inquiètent les élus, qui ajoutent : « L'essentiel est de montrer à l'admini-

stration que les maires sont unis, qu'ils poursuivent les mêmes buts et agissent en concertation ».

Cécile Dumoulin, qui s'était déplacée la veille au ministère du Développement durable, est catégorique : « Vous pouvez compter sur le soutien de vos parlementaires (elle et Sophie Primas, retenue à l'Assemblée nationale, NDLR).

*Nous ferons tout pour appuyer vos démarches. Sachez qu'il est très difficile de faire annuler une décision sauf si vous avez de nouveaux éléments. »*

Et les propositions ont été nombreuses. Les élus ont encouragé la création d'une association de sinistrés. Mais en premier lieu, un recours contre l'arrêté interministériel, qui ne reconnaît pas le droit aux communes d'être indemnisées, sera déposé avant le 10 mars.

Jeannette Chantepie a rappelé que Bréval et Magnanville font partie des communes pilotes choisies pour la mise en place d'un Plan de prévention des risques naturels sécheresse dans les Yvelines (le *Courrier* du 2 février). Ce plan comporte un piège : son application privera les communes de toute possibilité d'indemnisation, pour les catastrophes naturelles futures. C'est pourquoi les élus concernés exigent que soit soldé avant tout le cas des sinistrés de 2009.

## Bréval en "aléa fort"



■ 38 sinistrés sont réunis à la salle polyvalente par Jeannette Chantepie.

Suite à la réunion avec ses homologues du secteur, Jeannette Chantepie a reçu à la salle polyvalente les 38 administrés touchés par des « mouvements différentiels » consécutifs à la sécheresse. Un échange fructueux qui a permis à chacun d'y voir plus clair. « La plus grande partie de la commune est placée en "aléa fort" du fait de sa localisation sur des formations géologiques argileuses ou marneuses. Un PPRN nous est imposé. Une enquête pu-

blique sera menée, servira-t-elle à reconnaître l'état de catastrophe naturelle ? », s'est-elle interrogée.

Il est question pour les sinistrés de se regrouper en association et d'aider la mairie à constituer les dossiers avec tous les nouveaux éléments. « Cette réunion nous a permis de mesurer l'étendue des dégâts, de savoir que nous ne sommes pas seuls et que nous allons pouvoir nous faire entendre », ont conclu Micheline, Claude et Eugène.